

Mairie du Vigan  
Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan  
Décision du Maire n°25dm004



### Décision du Maire n°25dm004

#### **Objet : Avenant n°2 à un marché public de travaux – 22MAP001 Réhabilitation des boulevards tranche 3**

Le Maire de la ville du Vigan

**VU** le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles R1617-1 et suivants

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la nécessité de conclure un avenant n°2 au marché de travaux du 11 mai 2022 n°22MAP001 Réhabilitation voiries et réseaux des boulevards Tranche 3

**CONSIDÉRANT** que pendant les travaux, des adaptations fonctionnelles et techniques sont intervenues portant sur :

- Suite à l'évolution du projet de la rue Gisèle Halimi due à la décision ministérielle en site classé du 10 avril 2023, de réaliser des modifications sur l'aménagement de la rue Gisèle Halimi et sur la renaturation du parc des châtaigniers et nécessitant la restructuration de la rue Côtes d'Aulas
- la modification du délai d'exécution de la tranche 3

**CONSIDÉRANT** l'article 14 du CGCT travaux de rendre définitif les nouveaux prix. La création des prix nouveaux engendre une plus-value de 32 445€HT

**CONSIDÉRANT** des ajustements de quantité du marché dus à des adaptations sur des ouvrages en cours de chantier et qui génèrent une plus-value sur le marché global (avenant n°1 compris) de + 10 882,02€HT

Ces adaptations ont une incidence financière en plus-value sur le marché de travaux.

### DÉCIDE

**Article 1 : Objet :** est autorisée à signer l'avenant n°2 au marché de travaux 22MAP001 relatif à la réhabilitation voiries et réseaux des boulevards Tranche 3 et la renaturation du parc des châtaigniers portant une plus-value de **43 327,02€HT** soit **51 992,42€TTC** soit une augmentation de **3,37 % du montant du marché initial**. L'accroissement de la masse des travaux imposent une augmentation du délai d'exécution des travaux d'aménagement de 60 jours ce qui porte à 480 jours calendaires le délai d'exécution du marché.

**Nouveau montant du marché public**

**Taux TVA : 20 %**

**Montant HT : 1 330 580,55€**

**Montant TTC : 1 596 696,66€**

Mairie du Vigan  
Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan  
Décision du Maire n°25dm004

**Article 2 : Durée et date d'effet**

La présente décision prendra effet à sa date de publication

**Article 3 : Condition d'exécution**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise au receveur municipal

**Article 4 : Recours**

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Madame le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

**Article 5 : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal**

Madame le Maire du Vigan rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 20 janvier 2025**

Le Maire certifie exécutoire la présente décision  
Transmise en Préfecture le 20 janvier 2025  
Publiée le 20 janvier 2025

Par Délégation du Conseil Municipal

